

Règlement de l'Internat 2026/2027

1- Dispositions Générales



L'internat du Lycée Lucie Aubrac est une communauté éducative dont chacun doit respecter les règles. Dès son inscription, l'interne et sa famille s'engagent librement et en toute conscience à respecter le présent règlement.

Une chambre est attribuée à l'élève ou l'étudiant pour l'année par l'établissement. Les infractions reconnues seront considérées comme une « rupture de contrat » et soumises à punition ou sanction. Le renouvellement d'une admission dépendra de l'attitude de l'élève ou de l'étudiant durant l'année précédente.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés de chaque pensionnaire. Chaque interne est responsable de son lieu de vie , il doit veiller à la propreté et au rangement de ses affaires et à la sécurité de ses biens. Les dégradations sont à la charge des familles.

L'accès aux dortoirs est strictement réservé aux internes. La mixité dans les dortoirs n'est pas autorisée. L'inscription à l'internat est à considérer comme un engagement pour le trimestre.

Ce règlement constitue une annexe du règlement intérieur du Lycée Lucie Aubrac dont les dispositions s'appliquent également à l'internat. Il s'impose aux élèves ainsi qu'aux personnels de surveillance et d'encadrement.

Correspondant pour les Élèves et les Étudiants

Les familles devront obligatoirement fournir le nom et l'adresse d'un correspondant (personne majeure dûment mandatée, domiciliée à Sommières ou dans les environs immédiats - 20 kilomètres maximum). Ce dernier s'engage, en signant la « fiche correspondant », à suppléer éventuellement les parents de l'élève et à le prendre en charge en cas d'évacuation sanitaire, d'exclusion disciplinaire ou d'impossibilité de se rendre dans sa famille un jour de sortie obligatoire.

En cas d'absence du correspondant, la famille s'engage à venir récupérer son enfant à la demande de l'établissement. Des manquements observés dans cet engagement pourront entraîner un refus d'admission l'année suivante pour l'élève.

Régime de Sortie

Dans la journée, de 8h30 à 17h30, les élèves et les élèves et étudiants internes bénéficient du régime général de sortie prévu au règlement intérieur du lycée. Ils sont considérés comme externes.

2- Hygiène et Sécurité

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (y compris la cigarette électronique), sauf plan Vigipirate.

Les élèves et les étudiants doivent respecter les règlements, consignes de sécurité et d'hygiène. L'introduction et la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont interdites. Les contrevenants s'exposent, dans le cadre d'une procédure disciplinaire, à des sanctions sévères.

L'élève ou l'étudiant s'engage à occuper son lit et seulement son lit. Aucun nomadisme ne sera toléré. Les élèves et les étudiants doivent changer régulièrement leur linge et leurs draps .

Le Lycée n'assure ni blanchisserie, ni entretien du linge des élèves.

Aucun appareil électroménager n'est permis dans les dortoirs. Seule l'utilisation de rasoirs, de brosses à dents électriques et de sèche-cheveux est autorisée. Les bombes aérosols sont prohibées, afin d'éviter tout déclenchement et détérioration du dispositif d'alarme incendie. Les bouilloires et cafetières sont strictement interdites. Toute nourriture est formellement interdite dans les chambres.

Évacuation Incendie

Lorsque l'ordre d'évacuation est donné (signal sonore persistant), les élèves et les étudiants doivent aussitôt quitter les lieux munis d'une couverture et en chaussons, un AED (Assistant d'Éducation) procédera à l'appel pour se rendre au point de rassemblement dans le respect des consignes de sécurité.

Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée au sein de l'établissement, aucun élève ne peut descendre de l'internat en pyjama ou en chausson. La tenue vestimentaire de l'élève ou de l'étudiant interne doit respecter l'intimité et l'intégrité de chacun.

3- Santé

Il est formellement interdit aux élèves et aux étudiants de conserver des médicaments. Les parents des élèves qui nécessitent un traitement peuvent mettre en place , en concertation avec le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire , un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou fournir une autorisation parentale de prise de traitement sur le temps scolaire et à l'internat (document disponible auprès de l'infirmière) et joindre le traitement et l'ordonnance correspondants.

Ces produits doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie du Lycée, avec une ordonnance délivrée par un médecin, où l'élève ou l'étudiant viendra les prendre sous le contrôle d'un AED, qui validera la prise de médicaments dans le registre de soins.

En cas de maladie, les familles sont prévenues par le personnel de santé, ou la personne d'astreinte, dans les meilleurs délais afin de pouvoir venir chercher leur enfant. Si les responsables ne peuvent se déplacer, le correspondant sera sollicité.

4- Absences et Sorties

Les parents des élèves et des étudiants, ou les étudiants eux-mêmes, doivent prévenir le service Vie Scolaire du lycée dès le lundi matin par téléphone et obligatoirement par courriels ,viesco.0301862l@ac-montpellier.fr , du motif de l'absence d'un interne non rentré en notifiant la date et l'heure du retour de l'élève ou de l'étudiant ou de son absence.

a) Retour dans la Famille

Les internes rentrent dans leur famille chaque semaine après la dernière heure de cours.

b) Les Sorties

- **Activités Sportives ou Culturelles:** Possibilité de sortie jusqu'à 20h00 pour les activités sportives ou culturelles. L'interne devra avoir pris son repas à l'extérieur, le lycée ne fournira pas de repas froid (avec lettre du club et des parents).
- **Motifs Exceptionnels:** Possibilité de se faire externer dans la semaine pour motif exceptionnel et indispensable (rendez-vous médical chez un spécialiste, permis de conduire, etc.). Les demandes de sorties exceptionnelles doivent être formulées par écrit au Conseiller Principal d'Éducation (valerie.montagnon@ac-montpellier.fr) et au service vie scolaire (viesco.0301862l@ac-montpellier.fr) avant 10h le jour même. Aucune sortie ne peut être accordée sur demande téléphonique ou verbale. En cas d'urgence, envoyer un courriel de préférence en notifiant l'heure du départ, l'heure du retour ainsi que le motif de la sortie exceptionnelle.
- **Absence de Cours:** En cas d'absence de cours, les élèves ou étudiants peuvent rentrer chez eux avec une autorisation écrite préalable. L'élève ou l'étudiant est alors considéré comme externe de sa dernière heure de cours du jour jusqu'à la première heure de cours suivante. Les élèves ou les étudiants ne sont pas autorisés à quitter l'internat si le lycée ne dispose pas d'une autorisation écrite des parents, responsables ou de l'étudiant majeur. Avant de quitter le lycée, l'élève ou l'étudiant doit s'assurer qu'il est bien en règle auprès d'un Conseiller Principal d'Éducation.
- Aucun élève ou étudiant ne sera autorisé à quitter le lycée sans l'accord écrit des parents.

5- Vie et Travail à l'Internat

a) Déroulement d'une journée type d'un élève ou étudiant interne.

7h00	Lever de tous les internes
7h25	Ouverture des consignes (tels et ordis)
7h25-7h55	Petit déjeuner au restaurant scolaire
8h15	Fermeture de l'internat pour la journée
17h45	Appel pour vérifier la présence de tous les internes en salle de co working et accès à l'internat
18h45 – 19h15	Dîner au restaurant scolaire
19h45 – 20h45	Étude surveillée ou temps calme dans les chambres (portes ouvertes)
20h45 – 22h00	Temps calme (jeux de société, soirée télé...)
22h00	Dépôt du téléphone et de l'ordinateur portable dans la consigne
22h15	Extinction des lumières
	Le lundi soir, les élèves et étudiants internes rejoindront leur chambre à l'internat après l'appel des AED à 17h45 qui se fera en salle de co-working pour pouvoir déposer leur valise, et s'installer .Ils pourront alors donner, si besoin est, leur traitement à l'infirmière.Ils seront attendus pour le dîner à 18h45 comme les autres jours de la semaine.

b) Ordinateurs, téléphones , baladeurs, radios....

L'usage des ordinateurs portables est autorisé pour les élèves ou les étudiants internes dans les bâtiments de l'internat, dans le respect de la législation dans les bâtiments de l'internat sauf:

-après l'extinction des feux à 22h15

-durant les études surveillées.Son usage est autorisée exclusivement à des fins pédagogiques.

Dans la mesure où l'établissement met en oeuvre toutes les mesures de protection des biens des personnes, il ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou dégradation.

A 22 heures, les élèves devront déposer leur téléphone et leur ordinateur portable dans une consigne et les récupéreront à 7h30 le lendemain matin.

L'utilisation, sous la responsabilité de chaque interne, en dehors des heures d'études, d'appareils individuels, de diffusion musicale, de jeux est tolérée.

Points Importants

- Les élèves ou étudiants sont tenus de faire leur lit chaque matin.
- Afin de faciliter le nettoyage, chaque matin, tous les effets personnels et le matériel scolaire doivent être rangés dans les placards et sur les étagères. Les plans de travail seront libérés et les valises rangées.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires. Les valises et sacs devront être marqués au nom de l'élève.
- L'affichage n'est autorisé que sous certaines conditions.
- L'accès aux dortoirs est formellement interdit aux demi-pensionnaires et aux externes. Les internes ne doivent en aucun cas autoriser l'entrée de ces derniers à l'internat.
- Tout constat de détention ou de consommation d'alcool ou de produits stupéfiants entraîne l'exclusion immédiate de l'internat par mesure conservatoire. Une exclusion temporaire est ensuite prononcée par le chef d'établissement, pouvant amener à la saisine du conseil de discipline qui pourra prononcer une exclusion définitive de l'internat et/ou de l'établissement.
- Toute exclusion relative à une dégradation volontaire ou à tout comportement ne respectant pas le règlement intérieur, ne fera pas l'objet d'une remise d'ordre.

c) Trousseau

- Une couette
- une housse de couette
- un oreiller
- deux taies d'oreiller
- deux draps housse
- quelques cintres
- un cadenas
- nécessaire de toilette
- serviettes de toilette*chausson et pyjama
- un sac pour le linge sale

6- Tarif

Le prix annuel de l'internat s'élève à 1520,60 euros (Mille cinq cent vingt euros soixante centimes),

a) De septembre à décembre :

646,20€

b) De Janvier à mars : 494.20€

c) D'Avril à juin : 380.20€

Tout trimestre commencé est dû par la famille. Le forfait est payable à la réception d'une facture, qui déduira, le cas échéant, le montant des bourses, en espèces, par télépaiement sur EDUCONNECT, par prélèvement automatique ou par carte bancaire auprès du service d'intendance.

Projet Éducatif de l'Internat

La vocation de l'internat scolaire est d'assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves qui y sont accueillis, dans un cadre de vie agréable à dimension humaine au Lycée Lucie Aubrac.



Présentation de l'Internat

Cadre d'Accueil

L'internat du Lycée Lucie Aubrac accueille des lycéens de la section professionnelle en priorité, et des élèves de BTS du lundi au vendredi.

Les internes sont répartis en chambres de deux avec une salle de bain commune avec deux autres internes de la chambre d'à côté.

L'internat est piloté par une équipe composée de l'équipe de direction, CPE (Madame Montagnon) et AED (Victor et Alycia)

Équipements

- Salles d'étude avec réseau informatique
- Salle de vidéo projection
- Foyer des élèves
- Plateau sportif



Objectif 1: Favoriser la Réussite Scolaire

1

Développer l'Ambition Scolaire

- Accès aux salles informatiques pour le travail en groupe (salles de travail à l'internat)
- Étude encadrée 1h/soir

2

Assurer un Suivi des Apprentissages

- Liaison avec les enseignants
- AED disponibles pendant l'heure d'étude

Objectif 2: Enrichir les Savoirs et Savoir-être



Pratique Culturelle

Soirées à thèmes organisées par la MDL, salle de projection ciné avec films choisis par les élèves. Soirée de veille avant les vacances avec notre AED de nuit, Adrien, DJ.



Pratique Sportive

Utilisation des plateaux sportifs avec encadrement.



Sentiment d'Appartenance

Développement d'activités via le CVL, la MDL, et mise en place d'événements fédérateurs.



Activités Proposées

1

Soirée

Projection cinéma (films choisis par les élèves)

2

Veille des vacances

Soirées à thèmes organisées par la MDL

Décoration de l'internat, dîner à thèmes.....

Soirées dansantes avec notre DJ.

3

Soirée

Jeux de société, échecs....

4

Sorties cinéma



Objectif 3: Représentativité et Communication

Représentativité des Internes

- Élections de délégués de l'internat
- Extension de la semaine de l'engagement lycéen à l'internat
- Investissement des internes au sein de la MDL et du CVL

Place aux Familles

- Réunion des parents d'élèves en début d'année
- Référente de l'internat toujours joignable en journée (le personnel d'astreinte est joignable tous les soirs)
- Communication continue durant toute l'année scolaire

Objectif 4: Actions de Santé et de Citoyenneté

Relations Hommes/Femmes

Ateliers de sensibilisation et discussions guidées sur l'égalité et le respect mutuel.

Soirées Débats

Discussions thématiques organisées avec le concours de l'infirmière sur des sujets de santé et bien-être.

Tutorat

Système de parrainage entre élèves de terminale et de seconde pour faciliter l'intégration.

Préparation à la Vie Active

Rencontres avec l'association Calade pour préparer les élèves à leur future vie professionnelle.



Notre Vision de l'Internat

L'internat n'est pas seulement un lieu d'hébergement mais aussi un lieu de vie développant des activités de loisirs, de bien-être et de santé.

